

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
4^{ème} Bureau

ARRETE n° 03/DRLP/4/24
**portant inscription d'objets mobiliers sur l'inventaire supplémentaire à la liste
des objets mobiliers classés**

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et notamment l'article 24 bis ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers en date du 18 décembre 2002 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Les objets mobiliers mentionnés ci-dessous, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des objets mobiliers classés :

- **Chavagnes-en-Paillers – Ancien Petit Séminaire (aujourd'hui Collège International) :**
 - orgue de la chapelle construit en 1879 par le facteur nantais Louis Debierre

- **La Flocellière – Presbytère :**
 - quatre dessins du dessinateur lithographe nantais Félix Benoît datant de 1869 :
 - la chapelle de Lorette, plan au sol
 - la chapelle de Lorette, élévation du chœur
 - la chapelle de Lorette, élévation du mur nord

- la chapelle de Lorette, élévation du mur sud
- **Les Sables d'Olonne** - Salle des Atlantes :
- trois huiles sur toile de Maria Morgan-Snell, artiste peintre, datant de 1958 :
- les ravisseurs de la mer : la tour d'Arundel
 - les ravisseurs de la mer : le déchargement des bateaux
 - les ravisseurs de la mer : le chantier de construction

Article 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée, les sous-préfets d'arrondissement et les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté portant inscription d'objets mobiliers sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés qui sera notifié aux propriétaires et affectataires également responsables de son exécution.

Fait, à La Roche sur Yon, le

13 JAN 2003

Le Préfet,

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général de la Vendée,



Salvador PEREZ

Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Florent LERAY